

Mode printemps-été 2011

Au premier trimestre, le rapport du COE-Rexecode commandé par le ministère de l'Industrie vantait le modèle allemand. Ce dernier justifierait le succès industriel Rhénan par un coût du travail présenté comme plus bas qu'en France. Ce chiffrage de ce think tank proche du patronat français, décrié par de multiples experts, interpelle à de multiples égards. Que doit-on en effet comprendre de ces travaux qui montrent que le coût du travail français se trouve être supérieur de près de 13 % par rapport à celui de l'Allemagne alors que ce coût du travail figurant dans le rapport COE-Rexecode est supérieur de plus de 16% à celui chiffré par l'INSEE*? Que doit-on penser de ce modèle qui succède au gré de ses performances économiques aux précédents à l'instar de celui de l'Irlande dont le succès fut violemment interrompu avec la crise financière ?

Dans le papier central de ce numéro de La Lettre de l'IREs, Michel Husson revient sur ce rapport et surtout sur le modèle allemand dont les caractéristiques et composantes sont minutieusement analysées, puis il s'attèle à un travail comparatif avec la situation française.

Dans le même esprit qui a présidé la réalisation de l'ouvrage collectif de l'IREs La France du travail, un décryptage rigoureux y est effectué.

L'intérêt du modèle Allemand sur lequel se fonde la démarche de la chancelière Angela Merkel soutenue par le président Nicolas Sarkozy quant à l'adoption d'un pacte de compétitivité au sein de l'Union européenne, mérite d'être examiné attentivement. Lors du 3^{ème} forum franco-allemand des syndicats organisé cet hiver à Paris auquel l'IREs participait, les représentants allemands n'ont pas manqué de souligner que pour eux « la situation économique et sociale est partout caractérisée par des niveaux inquiétants de précarité et d'inégalités, et de fortes incertitudes sur l'avenir économique et l'emploi ». A cette occasion, les syndicats se sont déclarés pour « une refonte d'ampleur de la fiscalité » et « une plus juste redistribution des richesses » ainsi que l'instauration « d'un système de salaires minima (sur la base des négociations collectives ou par voie législative) dans les pays de l'Union européenne pour lutter contre la concurrence sociale et assurer à tous les salariés un revenu décent ».

Benoît Robin

*Tableaux de l'économie française – édition 2011
INSEE

Compétitivité contre modèle social ?

La France perd des parts de marché, alors que l'Allemagne maintient les siennes. Le débat sur la compétitivité a donné lieu à un rapport du COE-Rexecode intitulé Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne (voir références). Il s'est ensuite déplacé sur le terrain statistique avec la publication de données – corrigées par la suite – faisant apparaître un coût du travail plus élevé en France qu'en Allemagne. Il continue au sein d'une mission d'information parlementaire¹ et s'inscrit plus largement dans la mise en place du « pacte pour l'euro » au niveau européen. Cette contribution propose quelques éclairages sur ce débat.

La compétitivité française : une énigme

Le recul des parts de marché de la France à partir de 2002 est en réalité une énigme. Cette inflexion ne peut en effet être expliquée ni par une perte de compétitivité-prix, ni par un décrochage systématique par rapport à la demande mondiale. Ce « mystère » n'est d'ailleurs pas propre à la France : « l'évolution récente des parts de marché intra-UE n'a rien à voir avec la compétitivité coûts », soulignent Sylvain Broyer et Costa Brunner (2010). Seules l'Italie et l'Allemagne sont conformes au modèle, leurs parts de marché évoluant en sens inverse de leur compétitivité (European Commission, 2010).

L'évolution des salaires en France se situe à mi-chemin entre l'Allemagne et le Royaume-Uni, au voisinage de l'Italie, de l'Espagne et des Pays-Bas. La controverse statistique sur la comparaison entre la France et l'Allemagne est d'ailleurs d'un intérêt limité dans la mesure où elle s'est focalisée sur des comparaisons en niveau, alors que l'évolution des parts de marché dépend évidemment de l'évolution des coûts ou des prix relatifs. De ce point de vue, personne ne conteste la forte modération salariale qui prévaut en Allemagne depuis près de dix ans.

Le taux de change de l'euro. A l'intérieur de la zone euro, la compétitivité-prix de la France ne se dégrade pas et s'améliore même depuis le début des années 2000, selon l'indicateur régulièrement publié par la Banque de France. Mais le même indicateur, calculé cette fois sur l'ensemble des pays pris en compte, fait apparaître une nette dégradation dans la première moitié des années 2000. Il faut y voir l'effet de la forte appréciation de l'euro de 40 % qui a pesé sur la compétitivité-prix de la France.

Facteurs structurels. Pour rendre compte de la perte des parts de marchés, il faut introduire d'autres déterminants qui permettent de rendre compte de l'inflexion observée au tournant du siècle. Le déficit d'innovation et la montée des émergents permettent de simuler la perte observée de parts de marché, qui s'explique donc intégralement par des facteurs d'ordre structurel (Cochard, 2008). On peut ajouter un troisième facteur, qui est la structure de la demande. En Allemagne la consommation privée n'a progressé que de 3 % entre 2000 et 2010 (contre 21 % en France), ce qui a contribué à soutenir l'effort d'exportation. Mais les effets dépressifs sur les autres pays européens de ce quasi-blocage du marché intérieur allemand ont été soulignés à plusieurs reprises.

L'effort d'innovation. En 2009, les dépenses de R&D (Recherche et développement) représentent 2,2 % du PIB en France, contre 2,8 % en Allemagne, et ce différentiel se maintient dans le temps, voire se creuse.

L'écart est encore plus important si l'on raisonne sur les sommes consacrées par le secteur privé à la R&D : en 2008, elles sont de 19 milliards de dollars en France contre 40 milliards en Allemagne. Certes, le taux de marge a baissé dans l'industrie française au cours de la dernière décennie, mais la distribution de dividendes a continué à progresser : en 2008, les dépenses de R&D ne représentent plus que 25 % des dividendes nets versés, contre 35 % durant la seconde moitié des années 1990.

L'Allemagne : un modèle ?

La croissance enregistrée récemment en Allemagne ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'un rattrapage : au dernier trimestre 2010, l'Allemagne comme la France se trouvaient encore à un niveau de PIB inférieur de 1,5 point à son maximum d'avant la crise. La compréhension du modèle allemand doit reposer sur une vision à long terme. La réunification avait conduit à un recentrage de la croissance sur la demande intérieure et à une quasi-disparition de l'excédent commercial durant les années 1990. La décennie 2000 peut donc être considérée comme une phase de restauration de la position excédentaire de l'Allemagne. Mais tout laisse à penser que le mode de croissance qui a permis ce rétablissement sera infléchi au cours de cette décennie.

L'Allemagne dépend beaucoup plus de l'Europe qu'on ne le pense. Son excédent commercial provient essentiellement (à 83 %) de ses échanges intra-européens. Dans ces conditions, l'Allemagne ne peut espérer compenser une croissance trop faible du marché européen par le dynamisme de ses exportations vers le reste du monde. Si la croissance des exportations de l'Allemagne vers l'Europe était divisée par deux, avec un marché intérieur qui continuerait à progresser faiblement, alors le PIB allemand n'augmenterait que de 0,9 % par an (Husson, 2010).

La population en âge de travailler a baissé en Allemagne de 4 % entre 2000 et 2011, alors qu'elle augmentait de 7 % en France. Ce vieillissement explique pourquoi la réponse des entreprises et des pouvoirs publics à la crise a pris la forme d'une spectaculaire rétention d'effectifs (Chagny, 2010). A terme, cela implique des pénuries d'emplois et des tensions sur le marché du travail qui rendent plausible une progression des salaires.

Les firmes industrielles allemandes ont un mode d'organisation de la production spécifique. La sous-traitance internationale est utilisée plus systématiquement, mais la phase finale d'assemblage se fait en Allemagne, de telle sorte qu'une partie croissante des exportations est en fait du réexport, contrairement à la France. Les deux tiers des gains de parts de marché intra-UE de l'Allemagne entre 2000 et 2006 « reflètent une hausse des réexports directs vers l'UE, ce qui n'a pas grand-chose à voir avec la compétitivité coûts du travail » (Broyer et Brunner, 2010).

Les raisons de la performance allemande ne se réduisent donc pas à la modération salariale et ne peuvent être facilement reproduites. L'Allemagne est moins sensible à la compétitivité-prix (c'est l'exemple classique d'un pays *price maker*) en raison de la qualité de ses produits, de leur adaptation à la demande et de leur positionnement sur le haut de gamme. L'appareil industriel allemand s'appuie sur des entreprises

moyennes plus souvent dynamiques à l'exportation et sur une structuration plus dense du tissu industriel au niveau territorial.

Baisser le coût du travail ?

Si la perte de compétitivité est liée à un coût du travail excessif, il faut donc baisser ce dernier. Le COE-Rexecode propose « une baisse de 5 à 10 % des coûts de production pour l'industrie sur notre territoire par une mesure de réduction des charges pesant sur le travail, financièrement compensée autant que possible par une réduction significative des dépenses publiques ». Mais il y a beaucoup d'arguments pour dire que la voie ainsi esquissée n'est pas une option cohérente :

- si la perte des parts de marché n'est pas liée au coût du travail, rien ne garantit que le surcroît de marge sera utilisé de manière adéquate et non, par exemple, à augmenter les dividendes ;

- il n'est pas possible de cibler les allègements sur le secteur exposé à la concurrence internationale. Un rapport non publié de la Cour des comptes avait déjà souligné en 2006 que les allègements bénéficiaient pour l'essentiel à des activités tertiaires, notamment la grande distribution, non soumises directement à la concurrence internationale pour lesquelles ils constituaient un véritable effet d'aubaine (*Liaisons sociales*, 2006) ;

- les conditions financières qui sont faites aux PME introduisent une contrainte de crédit qui constitue un obstacle sans doute aussi important que le coût du travail. Du reste, les PME exportatrices versent des salaires supérieurs de 16 % à la moyenne ;

- la période actuelle n'est sans doute pas la plus appropriée à l'introduction de nouvelles charges sur les finances publiques, ou à l'augmentation de la TVA qui viendrait réduire la demande intérieure.

Remettre en cause le modèle social ?

Le récent « pacte pour l'euro » vise à généraliser à l'ensemble de l'Europe la voie de la « désinflation compétitive » suivie par l'Allemagne depuis dix ans. Cette orientation comporte de nombreux risques et soulève plusieurs objections.

Régression sociale. Les modèles sociaux nationaux sont à des degrés divers remis en cause et c'est sans doute l'Allemagne où ce processus a suivi la pente la plus rapide : on est loin du « capitalisme rhénan » qui servait autrefois de référence. Parmi les grands pays européens, l'Allemagne est sans doute celui où la pauvreté laborieuse et le travail à temps partiel ont le plus progressé. Le dumping social est un puits sans fond : après s'être aligné sur l'Allemagne, faudra-t-il le faire sur la Chine ?

Récession économique. Le pari est le suivant : les ressources soustraites du financement de la protection sociale seraient utilisées à l'investissement, à l'innovation, et permettraient ainsi de garantir la dynamique de l'emploi et la réindustrialisation. Mais rien ne garantit ce transfert vertueux qui n'aurait d'effet qu'à moyen-long terme. Dans l'immédiat, la triple austérité – fiscale, salariale, sociale – va « concourir à pousser l'économie dans une récession accrue » (CES, 2010).

Spirale non-coopérative. En engageant un processus généralisé de désinflation compétitive à l'ensemble de l'Europe, on tourne le dos au projet d'un ensemble européen cohérent et

on accentue la divergence entre les trajectoires nationales qui était déjà apparue avant l'éclatement de la crise.

Le commerce extérieur européen est tendancielle-ment équilibré. Une croissance tirée par la demande des pays émergents est destinée à s'épuiser dans la mesure où ces derniers auront tendance à recentrer leur croissance sur la demande intérieure au profit de leur production industrielle nationale. La perspective doit donc être une nouvelle division internationale plus coopérative fondée notamment sur les transferts technologiques nécessaires pour accompagner la lutte contre le réchauffement climatique à l'échelle de la planète.

L'alternative consiste à refonder la logique de la construction européenne en s'appuyant sur les avantages compétitifs qui découlent de la qualification de la main-d'œuvre et de l'innovation des entreprises. Il y a cela deux conditions qui impliquent une rupture avec les tendances qui ont conduit à la crise. La première est de revenir sur la « préférence pour la finance » qui consiste à transférer aux actionnaires la majeure partie de l'amélioration des taux de marge fondée sur la compression salariale. La seconde est de donner à l'Europe les moyens de sa cohésion, à travers l'élargissement du budget européen, l'harmonisation (vers le haut) de la fiscalité sur le capital, et la valorisation de ses atouts qualitatifs. L'Europe n'a pas besoin de plus de compétitivité, mais d'un gouvernement économique et social, comme le souligne la CÉS dans une récente résolution (CÉS, 2010).

Michel Husson

¹ Mission sur la compétitivité de l'économie française et le financement de la protection sociale. Cette lettre synthétise le document produit à

l'occasion de l'audition de Michel Husson dans le cadre de cette mission (<http://hussonet.free.fr/missioncp.pdf>)

Références

Banque de France (2011), *Bulletin de la Banque de France* n°183, 1er trimestre, <http://tinyurl.com/BBDF183> (rubrique Statistiques)

Broyer Sylvain et Costa Brunner (2010), « L'évolution récente des parts de marché intra-UE n'a rien à voir avec la compétitivité coûts », *Flash* n°193, Natixis, 27 avril, <http://gesd.free.fr/flash0193.pdf>

CÉS (2010), Résolution sur la gouvernance économique et sociale, 14 Octobre, <http://gesd.free.fr/ces1010.pdf>

Chagny Odile (2010), « De l'équilibrisme dans la restriction budgétaire », *Chronique internationale de l'Ires* n°127, novembre, <http://gesd.free.fr/oc1275.pdf>

Cochard Marion (2008), « Le commerce extérieur français à la dérive ? », *Revue de l'OFCE* n°106, Juillet, <http://gesd.free.fr/marion.pdf>

COE-Rexecode (2011), *Mettre un terme à la divergence de compétitivité entre la France et l'Allemagne*, <http://gesd.free.fr/rexecod1.pdf>

European Commission (2010), « The impact of the global crisis on competitiveness », *Quarterly Report on the Euro Area* n°1, <http://gesd.free.fr/qrea110.pdf>

Husson Michel (2010), « Le modèle allemand n'est pas viable », *note hussonet* n°19, septembre, <http://hussonet.free.fr/ger-viable.pdf>

Liaisons sociales (2006), « La Cour des comptes critique la politique d'allègements de charges », *Liaisons sociales quotidien*, 4 septembre, <http://gesd.free.fr/>

IRES

Biblio

Chronique Internationale de l'Ires n° 129 – mars 2011

Etats-Unis. Le Wisconsin, à l'avant-garde d'une offensive antisyndicale d'envergure
Catherine Sauviat

Pays-Bas. La libéralisation des services postaux : beaucoup de flexibilité, peu de sécurité
Marie Wierink

Suisse. Les évolutions de l'assurance chômage. Le rôle du mouvement syndical
Jean-Pierre Tabin

Syndicalisme international. D'un congrès à un autre : la CSI quatre ans après
Rebecca Gumbrell-McCormick

La Revue de l'Ires n° 67 2010/4

Comment syndicats et outsiders arrivent à se mobiliser conjointement : le cas de l'économie solidaire au Brésil. *Carole Yerochewski*

Dossier : Les salariés porteurs d'un handicap, quelles politiques et quelle représentation dans les entreprises ?

- La question du maintien dans l'emploi après une longue maladie dans les entreprises françaises.
Anne Dujin, Bruno Maresca

- Les pratiques des acteurs d'entreprise face à la longue maladie et au handicap en Allemagne.
Adelheid Hege, Christian Dufour

- Les accords « libérateurs » sur l'emploi des travailleurs handicapés. *Nicole Maggi-Germain*

- Le handicap : objet de négociation collective ou de communication ? *Marion Blatge*

UGFF-CGT. Participation de Jean-Marie Pernot à une table ronde intersyndicale sur « les règles de représentativité dans la fonction publique ». (Montreuil, 12 janvier 2011)

Le Club Paris-Berlin. Petit déjeuner « Quels sont les atouts d'une entreprise européenne intégrée dans une économie mondialisée ? ». Intervention de Udo Rehfeldt sur « les différences des systèmes de relations professionnelles en Europe ». (Paris, 18 janvier 2011)

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Séminaire « Les mardis matins de la Cnav ». Discussion par Antoine Math sur l'impact des conventions de sécurité sociale sur les droits à la retraite des assurés nés à l'étranger. (Paris, 22 janvier 2011)

Institut d'histoire sociale de la Drôme (IHS-26). Colloque sur le centenaire de la naissance de Louis Saillant. Communication de Jean-Marie Pernot sur une biographie politique de L. Saillant (Valence, 29 janvier 2011)

DGEFP/DGCIS/DATAR. Séminaire Revitalisation des territoires. « Présentation par Solveig Grimault des résultats de l'étude portant sur le bilan 2008-2009 de la revitalisation des territoires, faite en application de l'article L. 1233-84 du Code du travail ». (31 janvier 2011)

Université de Versailles St Quentin en Yvelines. Master 2 Santé. Intervention de Catherine Sauviat « Le système de santé américain et les enjeux de la réforme ». (Versailles, 4 février 2011)

Action Catholique Ouvrière (ACO) de Seine-Saint-Denis. Journée annuelle d'étude sur l'exploitation. Intervention d'Antoine Math « Précarisation et nouvelles formes d'exploitation ». (Saint-Ouen, 6 février 2011)

Fondation Jean-Jaurès. Réunion du Groupe franco-allemand. Exposé de Udo Rehfeldt sur la codétermination dans les entreprises allemandes. (Paris, 10 février 2011)

COPAC. Rencontre économique « L'industrie, un moteur de croissance pour l'économie du Val-de-Marne » Communication de Solveig Grimault « Liens interentreprises et rapports au territoire. Principaux résultats d'une enquête réalisée auprès des entreprises ». (Créteil, 2 mars 2011)

Cour de cassation (chambre sociale), audition de Jean-Marie Pernot dans le cadre de l'établissement d'une jurisprudence liée à la loi du 20 août 2008 sur la

représentativité syndicale. (Paris, 9 mars 2011)

Centre de Recherche Interuniversitaire sur la Mondialisation et le Travail (CRIMT). Séminaire sur la négociation collective. Intervention d'Adelheid Hege (avec Christian Dufour) « La place de la négociation collective dans six pays européens : de la cohérence des systèmes à la construction des acteurs ». (Montréal, 11 mars 2011)

Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS). Histoire et sociologie du travail. Séminaire de Master coordonné par Sophie Pochic. Intervention d'Odile Join-Lambert « Réformer et évaluer le travail dans les services publics ». (Paris, 24 mars 2011)

Université de Tours et Observatoire européen des politiques Urba-Rom. Colloque international « La 'question Rom' en Europe aujourd'hui. Enjeux et modalités de la construction de problèmes publics émergents ». Discussion par Antoine Math sur « L'émergence d'une 'question Rom' européenne ». (Tours, 25 mars 2011)

Ecole nationale de la Magistrature. Session mixte magistrats-inspecteurs du travail, sur la loi du 20 août 2008. Communication de Jean-Marie Pernot « Le syndicalisme français, approche historique et sociologique ». (Paris, 28 mars 2011)

BULLETIN D'ABONNEMENT 2011

Nom, prénom
Date
Adresse.....
.....

- désire m'abonner à *Chronique Internationale* + *Revue* : 99€, et recevoir la *Lettre de l'IRES*
- désire m'abonner à *La Revue de l'IRES* : 79 €
- désire m'abonner à *Chronique Internationale* : 30 €
- désire recevoir le *Catalogue des publications de l'IRES*

Les étudiants (justificatifs à l'appui) pourront bénéficier d'une remise de 50 % sur les abonnements et sur les publications achetées à l'unité.

Bulletin à retourner avec votre règlement par :

- Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'IRES, Virement
CDC IBAN FR72 4003 1000 0100 0024 5046 D80 BIC
CDC GFRPPXXX

- Carte VISA, MASTERCARD ou EUROCARD : n°

.....
Date d'expiration

à : IRES Diffusion - 16, boulevard du Mont d'Est -
93192 Noisy-le-Grand Cx

Tél 33 (0) 1 48 15 18 90 Fax 33 (0) 1 48 15 19 18 -

E-mail : contact@ires-fr.org

Signature

La Lettre de l'IRES - Publication trimestrielle
16, bd du Mont d'Est 93192 NOISY-LE-GRAND CEDEX
Directeur de la publication : Patrick Gonthier
Responsable : Benoît Robin
Réalisation : Monique Jacquin
Louyot S.A. - Paris
Dépôt légal : 2ème trimestre 2011 - ISSN n°1145-1394

L'IRES soutient l'effort de recherche propre à chaque organisation syndicale. en finançant des programmes établis par chacune d'elles. Ces travaux sont menés sous leur responsabilité, mais les résultats de ces recherches sont mis à la disposition de l'ensemble du mouvement syndical. Dans cette rubrique, nous vous présentons les travaux remis à l'IRES dans le cadre de ces conventions de recherche au cours des derniers mois.



Quels modes de négociation face à des politiques salariales renouvelées ?

Nicolas Castel, Noélie Delahaie, Héloïse Petit, Centre d'Etudes de l'Emploi et IRES

Cette étude mobilise deux approches complémentaires, l'une statistique, l'autre qualitative fondée sur la réalisation d'entretiens auprès de directions d'entreprises et représentants syndicaux de la CFDT. L'analyse statistique est fondée sur les données de l'enquête REPOSE de la DARES de 2004-2005.

Au cœur des relations sociales en entreprise, la négociation salariale est porteuse d'une symbolique forte. Que ce soit au niveau de la branche ou de l'entreprise, c'est LA négociation de référence. L'objectif de cette étude est de cerner en quoi le renouvellement des formes de rémunération a modifié les enjeux de la négociation salariale.

Pour rendre compte de la complexification des formules salariales, l'analyse propose une typologie des pratiques de rémunération. La référence à celle-ci révèle que les modes de négociations varient selon les politiques salariales des entreprises. Une triple complémentarité entre politiques salariales, négociations d'établissement et négociations de branche est ainsi mise en évidence. Ce constat s'inscrit dans une forte cohérence avec les conventions collectives.

La question de l'effectivité des négociations constitue un second niveau d'analyse. *A priori*, le développement des nouvelles formes de rémunération devrait s'accompagner d'une importance croissante des négociations locales. L'étude statistique de l'impact des négociations sur les niveaux et dispersion des salaires tend plutôt à souligner le rôle premier de la branche (notamment du fait de son effet de compression sur le bas de la distribution des salaires). Les études de cas, menées dans les secteurs de l'automobile et des centres d'appels prestataires, renforcent l'hypo-

thèse d'un impact limité des négociations locales sur le niveau des rémunérations.

L'étude montre enfin le poids de l'enjeu informationnel dans la conduite des négociations salariales, que ce soit au niveau de l'entreprise ou de la branche. Il passe par la difficulté d'analyse des enjeux économiques, mais également par la dissociation des négociations cadres et non-cadres.

Syndicalisme CFDT et économie solidaire

Laurent Gardin (Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis), Jacques Gautrat (CRIDA), Jean-Louis Laville (Chaire relations de service, Cnam), Julien Scolaro (CRIDA)
Etude coordonnée par le Centre de recherche et d'information sur la démocratie et l'autonomie – CRIDA

Cette étude vise à analyser l'évolution des rapports entre la CFDT et l'économie solidaire. Elle s'appuie sur l'analyse de documents d'archives et la réalisation, sur la période de juin 2007 à juin 2010, d'une quarantaine d'entretiens individuels et collectifs auprès de militants et responsables de la CFDT. Il apparaît que la CFDT a pris, dans la « résurgence de l'économie solidaire » et son développement, une part importante. L'économie solidaire et le syndicalisme portent des valeurs communes.

Toutefois les entretiens menés ont fait apparaître le risque de confusion entre plusieurs notions qui sont mobilisées dans le discours des acteurs (économie solidaire, économie sociale, secteur associatif). Les actions que la CFDT mène dans le domaine de l'insertion ont été plus particulièrement approfondies parce qu'il semble que ce soit ce volet qui concerne un grand nombre d'usagers, de prestataires salariés de services, de militants, de permanents, de retraités, de bénévoles CFDT et d'institutions. Mais il existe aussi d'autres domaines (services de proximité, commerce équitable, épargne salariale, solidarité internationale, loisirs et culture...) pour lesquels l'action de la CFDT a un rapport avec l'économie solidaire, sans que celui-ci ne soit toujours explicité et clarifié par les acteurs concernés. L'analyse conduit à mettre en perspective les actions étudiées

avec l'approche de l'économie solidaire reconnue au niveau international.

À partir de ces éléments, trois scénarios sont esquissés afin de faciliter, selon la méthodologie propre à la prospective, une réflexion au sein de la CFDT sur les relations qui peuvent être établies avec l'économie solidaire.

Le premier scénario qualifié de tendanciel amène à porter l'accent sur l'insertion. Le deuxième scénario vise à mettre en cohérence de nouvelles transversalités en ayant une approche moins restrictive de l'économie solidaire et en développant de nouvelles coopérations avec ses acteurs. Le dernier scénario « d'économie plurielle » s'oriente vers un élargissement des convergences entre syndicalisme, économie solidaire et économie sociale dans une perspective d'économie plurielle.



Le logement des jeunes des classes moyennes. L'accès à l'auto-nomie résidentielle en question

François Cusin, Claire Juillard (Université Paris-Dauphine)

Dans l'étude *Le logement, facteur d'éclatement des classes moyennes ?* (2010), François Cusin et Claire Juillard ont mis en évidence le déclassement professionnel d'environ un tiers d'entre elles. L'insuffisance des revenus, la précarité de l'emploi, le chômage et le coût du logement sont à l'origine d'un « malaise résidentiel » qui touche désormais une partie des classes moyennes. Les jeunes actifs des classes moyennes subissent-ils les mêmes difficultés à l'entrée du parcours résidentiel ?

Pour répondre à cette question, l'étude réalisée pour l'IRES par l'Université Paris-Dauphine s'appuie sur une enquête par questionnaire menée auprès de 840 actifs de moins de trente ans. Elle compare la situation des jeunes des classes moyennes à celle des jeunes des classes populaires et analyse les disparités internes aux classes moyennes.

Souvent contraints d'être proches des pôles d'emplois tertiaires situés dans les zones centrales plus chères, les jeunes des classes moyennes y sont aussi attirés par un mode de vie plus urbain. Leur autonomie résidentielle est plus souvent obtenue avec l'aide des parents. S'institue ainsi une forme de dépendance « à distance » qui distingue les jeunes de classes moyennes de jeunes des classes populaires plus concernés par une dépendance « au domicile parental ». Ensuite, la progression dans le parcours résidentiel passe généralement par l'installation en banlieue. Mais nombre des jeunes des classes moyennes sont confrontés à une double forme de déclassement. D'une part, le début de leur parcours professionnel et résidentiel apparaît plus difficile qu'il ne l'a été pour les générations précédentes. D'autre part, bien que diplômée, une partie des jeunes se trouve particulièrement confrontée aux phénomènes de déqualification et de précarisation du premier emploi. Au problème du pouvoir d'achat s'ajoute celui du statut de l'emploi qui les pénalise à l'entrée sur le marché du logement. Si, au sein des classes moyennes, les disparités sont faibles au démarrage, elles se renforcent au cours de la trajectoire résidentielle. Tandis que ceux qui détiennent les diplômes les plus valorisés peuvent espérer accéder à la propriété, les autres partagent un sort voisin de celui des classes populaires. Le décrochage d'une partie des classes moyennes apparaît au final plus prononcé chez les jeunes que chez leurs aînés.



« La Traçabilité sociale : un choix éthique »

Le succès considérable de la consommation responsable (commerce équitable, produits BIO) témoigne de la conscience qu'ont les Français des enjeux sociaux liés à toute consommation. Par leurs achats ou leurs refus d'acheter, ils cautionnent ou rejettent des choix de société.

La proposition de traçabilité sociale, présentée par la CFTC lors du Grenelle de l'en-

vironnement (2007) s'inscrit dans cette dynamique citoyenne. L'objectif ? Opérer une véritable mondialisation du mieux-disant social, et non l'inverse. Pour la CFTC, la globalisation de l'économie ne peut se concevoir sans l'exigence d'une globalisation des droits de l'Homme et des normes sociales internationalement reconnues.

Mais la multiplication des normes et autres labels sociaux induit une certaine confusion pour le consommateur. C'est pourquoi la CFTC a fait appel au Cabinet Orientation Durable afin de mesurer la faisabilité et les exigences pour la réalisation d'un tel label. Normes, labels et initiatives en matière de responsabilité sociale des entreprises et de consommation, environnement juridique, attentes des Français, positionnement des entreprises hexagonales (grande distribution), avis du syndicalisme international... Orientation Durable détaille de manière didactique et vivante l'ensemble des problématiques liées à la traçabilité sociale et conclue sur les pistes qui se présentent à la CFTC pour poursuivre son projet.

Orientation Durable est un cabinet d'experts créé en 2007 par des négociateurs du Grenelle de l'environnement convaincus que les objectifs du développement durable ne pourraient être atteints sans l'intégration d'une dimension responsable dans les cours de métiers des acteurs économiques.



Le Bac pro en trois ans : une nouvelle voie d'accès à l'enseignement supérieur.

Pierre-Yves Bernard, Laura Delavaud, Carole Daverne, Vincent Troger - Centre de recherche en éducation de Nantes (CREN)

En substituant une scolarité en trois ans au cursus antérieur du baccalauréat professionnel, qui se faisait en deux fois deux ans, la réforme de la filière professionnelle mise en œuvre à la rentrée 2009 instaure une égalité symbolique avec les lycées généraux et technologiques. Notre recherche tente d'éva-

luer les premiers effets de cette réforme sur le public des lycées professionnels (LP).

Nous avons d'abord conduit une enquête par questionnaires auprès d'un panel représentatif de plus de 450 élèves de seconde professionnelle de Loire-Atlantique à la rentrée 2009. Cette enquête a fait apparaître plusieurs résultats significatifs : 87% de ces nouveaux entrants en bac pro avaient demandé en premier choix l'orientation vers la voie professionnelle; 81% se disaient satisfaits ou très satisfaits de leur orientation un mois après la rentrée; surtout, 59% déclaraient choisir le bac pro avec l'intention explicite de poursuivre des études après le bac. Ces premiers résultats semblaient donc aller à l'encontre des enquêtes précédentes qui montraient que les élèves vivaient majoritairement leur orientation en LP comme une orientation par défaut.

La seconde partie de notre travail a été constituée d'une série d'entretiens menée en fin d'année scolaire avec 22 élèves, 11 professeurs, 7 chefs d'établissement et 3 cadres du rectorat de Nantes. Ces entretiens nous ont permis de confirmer la tendance enregistrée. Il apparaît en effet que la réforme du bac pro en trois ans a réduit la réticence des familles, notamment populaires, à l'égard de l'orientation vers la voie professionnelle. Une proportion plus significative, mais variable selon les filières, d'élèves plus jeunes et de meilleur niveau a accepté l'orientation en LP. Ce succès semble aussi reposer sur un compromis entre le désir des parents que les enfants poursuivent des études et la lassitude de ces jeunes à l'égard de l'enseignement général : « J'aurais préféré faire un CAP mais bon voilà, donc j'ai fait un bac pro, parce que ma mère elle voulait que je fasse un bac pro pas un CAP ». Le bac pro en trois ans constituerait ainsi une sorte de compromis entre l'inappétence scolaire des enfants et l'ambition scolaire des parents : les contenus enseignés paraissent moins rébarbatifs aux jeunes, tandis que l'égalité symbolique avec les autres filières de lycée et l'espoir de poursuite d'études qui y est associé rassurent leurs parents.

Mais cette réforme s'accompagne aussi d'un risque nouveau que les enseignants redoutent : la réduction du cursus à trois ans et l'arrivée au sein de certaines filières d'un public de meilleur niveau scolaire risque de fragiliser les élèves les plus faibles pour qui les LP étaient jusque là une chance de réhabilitation scolaire.

POUR SE PROCURER CES TRAVAUX

CFDT - Nora Setti - 4 bd de la Villette 75955 Paris cedex 19 - Tel : 01 42 03 80 84 - nsetti@cfdt.fr

CFE-CGC - Kevin Gaillardet - 59/63 rue du Rocher 75008 Paris - Tel : 01 55 30 13 83 - kevin.gaillardet@cfecgc.fr

CFTC - Antony Ratier - 13 rue des Ecluses St Martin 75483 Paris cedex 10 - Tel : 01 44 52 49 05 - aratier@cftc.fr

CGT - Fabrice Pruvost - 263 rue de Paris 93516 Montreuil cedex - Tel : 01 48 18 80 00 (poste 9266) - f.pruvost@cgt.fr

CGT-FO - Sébastien Dupuch - 141 av. du Maine 75680 Paris cedex 14 - Tel : 01 40 52 84 47 - sdupuch@force-ouvriere.fr

UNSA-éducation - Jérôme Crozat - 87 bis, av. Georges Gosnat 94853 Ivry/Seine - Tel : 01 56 20 29 52 - jerome.crozat@unsa-education.org